

AME

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS des ADHÉRENTS N°1



Message du Président <i>Rassembler les propriétaires de Messanges autour d'objectifs partagés</i> Page 1	Création de AME <i>Compte rendu d'assemblée constitutive de 'Association Messanges Environnement'</i> Pages 2 et 3	APRM et APME en 2009-2010: compte rendu de leurs activités communes. Message de M. le Maire Page 4	Relations avec la municipalité <i>Réunion avec M. le Maire et résumé de conseil municipal</i> Pages 5 et 6
--	--	---	--

CHÈRES ET CHERS ADHÉRENTS

Nous étions 180 adhérents de APRM et APME conviés à l'assemblée constitutive de la nouvelle 'Association MESSANGES ENVIRONNEMENT' le 25 juillet écoulé : 112 d'entre nous étaient présents ou représentés.

Voici donc que l'Association Messanges Environnement est créée depuis ce 25 Juillet 2010. Son Conseil d'administration, qui a tenu sa première réunion le 3 août, vous remercie de votre nombreuse participation à son assemblée constitutive et de la confiance que vous lui avez manifestée. Il constate que cette première assemblée a été l'occasion d'affirmer les objectifs que nous partageons et qui, quelles que soient nos origines, nous rassemblent au sein de l' AME dont ils constituent le fondement.

Les questions nombreuses et variées que vous avez soulevées lors de cette assemblée du 25 juillet confirment toute l'attention que vous portez à Messanges, à son évolution et au suivi des réponses que la municipalité apporte à vos préoccupations. M. le Maire, que nous remercions, nous a d'ailleurs rapidement reçus après notre assemblée générale. Vous trouverez ci-après le compte rendu de cette réunion ainsi que le résumé du dernier Conseil Municipal dans le présent bulletin d'information N°1 de septembre 2010.

A ce jour une douzaine de nouveaux adhérents est venue se joindre aux anciens. Nous les en remercions et les félicitons de leur engagement. Mais tout le monde n'ayant pas pu venir à l'assemblée du 25 juillet, nous invitons tous ceux qui n'ont pas été présents ou représentés et qui de ce fait n'ont pas pu adhérer et confirmer ainsi leur engagement à nos côtés, à nous rejoindre en adressant leur cotisation (si possible par chèque à l'ordre de AME) au siège social de l'association : 40 lotissement les Platanes, 40660 Messanges. Afin que vous gardiez le contact avec l'association le conseil d'administration vous envoie son bulletin d'information N°1.

Espérant que les efforts faits dans sa présentation vous rendront la lecture la plus agréable possible à toutes et à tous :

*pour le Conseil d'Administration,
le Président (Bernard Garsmeur) et le Vice-Président (Denis Oulés)*



AME: ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE



Procès verbal d'assemblée constitutive du 25 juillet 2010

Le 25 juillet à 11H00 en salle des associations de Messanges s'est tenue l'assemblée constitutive de l'AME rassemblant, selon les feuilles de présence, 112 participants présents et représentés.

Conformément au projet de statuts, dont les participants avaient eu préalablement connaissance, l'assemblée, en attendant l'élection de son conseil d'administration, a désigné à l'unanimité comme Président et Secrétaire de séance MM. Stosser et Corneloup.

Le Président M. Stosser, selon l'ordre du jour rappelle l'objet social de l'association en cours de constitution :

« L'association a pour objet :

- De représenter ses adhérents et mener toute action de préservation et promotion (sur tout le territoire communal) de l'environnement et de la qualité de vie de ses membres résidents à Messanges ;
- Ces actions portent sur :
 - les espaces naturels, leurs paysages, leur faune et leur flore,
 - le type d'habitat, son architecture et son esthétique en harmonie avec son environnement,
 - les infrastructures adaptées à la sécurité et aux besoins des résidents,
 - la protection de la qualité de vie des effets des activités humaines,

qui sont les critères majeurs du choix des membres de l'association de résider à Messanges ».

Après ce rappel de l'objet social d'AME le Président appelle les participants à voter pour approuver les statuts de l'association à l'exception de son titre qui fera l'objet d'un vote séparé. Les statuts sont adoptés à l'unanimité par le vote de la résolution suivante :

« L'assemblée de l'AME approuve les statuts dont elle a pris connaissance »

Le Président appelle ensuite à voter, selon l'ordre du jour, pour le choix du titre de l'association. Deux titres sont proposés :

- Amis de Messanges Environnement
- Association Messanges Environnement

La 1^{ère} proposition recueille 7 voix. La seconde reçoit le reste des voix des participants. En conséquence :

« L'association AME portera le nom d'Association Messanges Environnement »

Le Président aborde alors le point de l'ordre du jour de l'élection du Conseil d'Administration. Il fait appel aux candidatures. Se présentent et sont élues à l'unanimité les personnes suivantes :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| - Mme Beaufort Antonina | Domaine du Coy |
| - M.Corneloup Alain | Quartier des Platanes |
| - Mme Detremmerie Nicole | Quartier des Platanes |
| - M.Garsmeur Bernard | Quartier des Platanes |
| - Mme Gauthier Danièle | Quartier Caliot |
| - M.Gibault Alain | Quartier des Platanes |
| - M.Larroudé Christian | Quartier Moïsan |
| - M.Le Mentec Hervé | Quartier des Platanes |
| - Mme Migot-Santos Hélène | Avenue du Coy |
| - M.Oulés Denis | Avenue du Galant |
| - Mme Pouxvieilh Véronique | Les Deux Ruisseaux |
| - M.Resano Michel | Le Bourg |
| - Mme Verrac Monique | Route des Lacs |



En conduisant la réunion du 25 juillet jusqu'à l'élection du Conseil d'Administration, M.Stosser a porté notre association AME sur ses « fonts baptismaux ». Nous lui adressons un grand merci.

Conformément à la procédure prévue dans les statuts le Président appelle, parmi les membres élus du Conseil, à se présenter les candidats pour les postes de Trésorier, Secrétaire, Vice-président et Président.

AME: ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE (SUITE)

Se présentent et sont élus à l'unanimité :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| ▪ Mme Pouxvieilh | Trésorière adjointe |
| ▪ Mme Detremmerie | Trésorière |
| ▪ M.Corneloup | Secrétaire |
| ▪ M.Oulés | Vice-président |
| ▪ M.Garsmeur | Président |

La réunion continue sous la présidence de ce dernier qui remercie M.Stosser de sa contribution à la création de l'AME ainsi que tous les administrateurs et administratrices qui viennent d'être élus pour leur apport à la vie future de la nouvelle association.

L'assemblée se poursuit par le vote à l'unanimité de la cotisation annuelle pour l'exercice 2010/2011 :

« L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME »

Vient ensuite la résolution portant sur le budget prévisionnel pour l'année 2010/2011, résolution adoptée à l'unanimité :

« L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2010/2011 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses »

L'assemblée aborde la dernière résolution de son ordre du jour, actant la création de l'AME, résolution votée à l'unanimité:

« L'assemblée de l'AME mandate son Président pour effectuer les formalités de création de l'AME à la Préfecture et de publication au Journal Officiel »

Après avoir remercié l'assemblée du vote positif de ces différentes résolutions nécessaires à la création et à la mise en ordre de marche de l'association le Président, suivant l'ordre du jour invite M.Oulés Vice-président à présenter le rapport sur les actions 2009/2010 qu'ils ont menées conjointement au titre des anciennes associations qui ont été dissoutes avant la création de l'AME. *Ce rapport est joint en annexe I.*

Mme Pierrette Vignaux, 1^{ère} adjointe à la mairie de Messanges, est ensuite invitée à prendre la parole en remplacement de M. le Maire qui n'a pas pu venir (mais qui s'est fait représenter en tant qu'adhérent à l'AME).

Mme Vignaux donne lecture d'un message adressé à l'assemblée par M. le Maire dans lequel il évoque brièvement les projets réalisés, en cours et à venir concernant entre autres le Centre de loisirs pour les enfants, la transformation de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers, le Plan Plage et le projet de lotissement du Cout Bieuih.

Un échange a ensuite lieu avec les participants qui posent diverses questions :

- Y aura-t-il une concertation avec l'AME sur le Plan Plage ?
- Quel est le nombre de demandes de logements sociaux ?
- La municipalité pourrait-elle intervenir pour réduire la vitesse dans la ZAC de Moïsan ?
- La commune pourrait-elle obtenir d'étendre les trottoirs entre les lotissements et le centre bourg sur la route des Lacs et la route d'Azur ?
- Les travaux de constructions pourraient-ils faire l'objet d'une période d'interruption en Juillet/Août comme cela se pratique dans d'autres communes?
- Ne pourrait-on pas mieux signaler les pistes cyclables ?
- Dans l'attente du plan départemental ne peut-on rien faire pour améliorer la sécurité de la circulation sur la route de la plage ?
- Les résidents demandent que quelque chose soit fait pour réduire la vitesse, dans les deux sens, sur les axes d'entrées/sorties du village, à partir du moment où il y a des lotissements.
- Que devient le projet de route de contournement de Messanges ?
- Quelle serait la position de la municipalité vis-à-vis de la création de champs ou « fermes » photovoltaïques sur le territoire de Messanges ?

Mme Vignaux prend note de ces questions dans la perspective de la prochaine réunion de M. le Maire avec MM. Oulés et Garsmeur. Elle indique que le nombre de logements sociaux est en hausse sans donner de chiffres, ainsi que le nombre d'habitants (950 à 1000). Elle explique que par rapport aux demandes la mairie ne peut pas tout faire soit parce qu'elle n'en a pas la compétence, soit parce que les crédits font défaut (exemple de la route de contournement), soit parce que les travaux amont tels que le SCOT de la Communauté des Communes ont pris du retard en raison d'évolutions aux niveaux départementaux et régionaux (Landes 2040, plan de développement durable du Littoral Aquitain). Le SCOT pourrait sortir en fin d'année ce qui permettrait de relancer le PLU de Messanges.

L'assemblée fait observer à Mme Vignaux que la mairie est l'interlocuteur naturel des résidents et qu'il appartient à celle-ci d'être leur interprète auprès des services compétents pour obtenir des réponses concrètes aux problèmes récurrents notamment pour tout ce qui concerne la sécurité des déplacements. Deux points positifs sont soulignés par rapport aux préoccupations des résidents: la descente à la plage et la navette.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30 après que les participants aient été informés :

- 1- Que pour toute question les adhérents peuvent s'adresser à l'administrateur de son quartier
- 2- Qu'ils peuvent également pour ceux qui ont Internet s'adresser à messanges@ame-40.org
- 3- Que les internautes peuvent consulter et communiquer au moyen du Site Internet www.messanges-environnement.com
- 4- Qu'en dernier ressort il est possible d'écrire au Siège Social: 40 les Platanes, 40660 Messanges.

Rédaction: les administrateurs.

AME

Annexe: rapport d'activités APRM et APME en 2009-2010

1. Expression auprès de la Mairie de souhaits des adhérents

Rencontre du 31 juillet 2009 par quatre administrateurs des associations avec Monsieur le Maire et son Secrétaire : ont été évoquées les questions de sécurité des déplacements en de nombreux lieux de la commune, d'accès des handicapés à des services publics, de gêne d'arbres et arbustes en des lieux publics, de projets d'urbanisme, d'actualisation des demandes de logements sociaux, de charte territoriale de la communauté de communes (MACS)...

- 2. Courrier du 3 août 2009 au Service des routes du Département**, à la Mairie, à la MACS, avec copie à la gendarmerie de Soustons, pour les questions de sécurité sur les voies de circulation (route de la plage, et diverses voies...)
- 3. Entretien du 31 août 2009 des deux présidents avec le chargé de mission « Urbanisme et Habitat » de la MACS** sur le projet de charte territoriale, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la situation des Plans Locaux d'Urbanisme des 23 communes, le Plan Local Habitat, et les projets de voie de contournement.
- 4. Information du 3 septembre 2009 aux adhérents APME** suite à l'AG du 22 août 2009.
- 5. Courrier du 7 septembre 2009 de APME au Maire** pour lui exprimer certains souhaits exprimés en Assemblée Générale des adhérents et lui confirmer des demandes du 31 juillet.
- 6. Bulletin d'information du 6 décembre 2009 aux adhérents APRM** donnant quelques informations portées à notre connaissance (dont deux projets proches du centre équestre de la Prade, et du lotissement des Bosquets)
- 7. Diffusion d'un premier bulletin d'informations commun à APRM et APME** (janvier 2010) avec un projet de statuts pour la future association de fusion.
- 8. Diffusion commune de « Info Avenir Messanges », Flash info n°1** : en février 2010, en posant la question de la vocation de Messanges, qui doit inspirer l'élaboration de son nouveau plan d'urbanisme.
- 9. Echange de messages avec la MACS en avril 2010** : le SCOT est retardé par les nouvelles exigences législatives : « Grenelle de l'environnement », loi sur l'habitat...

Message de M. le Maire le 25/07/2010

Messieurs les Présidents, Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Je souhaite tout d'abord vous présenter mes excuses liées à mon absence de ce jour : votre réunion étant habituellement prévue le 1^{er} dimanche du mois d'août les années antérieures, j'avais anticipé pour ce week-end un déplacement familial.

Cependant, en concertation avec vos Présidents, je tâcherai de répondre à vos interrogations lors d'une prochaine rencontre avec des représentants de votre association (dont je reste membre par ailleurs).

Quelques nouvelles :

- De nombreux projets réalisés ou en cours de réalisation (centre aéré, centre multi générationnel, numérotation des rues, plan plage, etc.), mes adjoints présents peuvent vous apporter quelques éclaircissements sur ces sujets.
- Schéma de cohérence territorial : son instruction doit être relancée par la communauté de communes en septembre; conformément à mes propos des années antérieures, à l'issue de ce SCOT validé, nous engagerons la révision de notre Plan local d'Urbanisme.
- Projet Re-sources: dans la suite de la démarche prospective LANDES 2040, du nouveau schéma départemental du tourisme et du thermalisme, le Conseil Général, la communauté des communes MACS, les communes de Soustons, Vieux Boucau et Messanges lancent une nouvelle réflexion de territoire au service d'un projet de société. Cette réflexion en cours, en cohérence avec les communes concernées, aura une incidence sur l'élaboration de notre PLU (au même titre que le SCOT).
- La création de logements à prix maîtrisé sur notre commune reste une priorité de plus en plus problématique et urgente. Nous constatons en effet un exode de nombreux foyers ou de résidents de Messanges vers les communes voisines qui mettent des logements de ce type à leur disposition. Malgré ces départs, les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous réactiverons donc prochainement le projet « COUT-BIEULH ».

Je reste évidemment individuellement à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre association, pour répondre à toutes vos questions sur ces sujets.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée et surtout de passer des jours paisibles dans notre commune, que vous soyez résidents permanents ou occasionnels.

Bien à vous tous.



Madame Pierrette Vignaux, Adjointe au Maire, représentait Monsieur Hervé Bouyrie, excusé.

AME

Réunion de Mrs. Garsmeur et Oulés avec M. le Maire, le 10/08/2010

M. le Maire, après que nous l'ayons remercié du pouvoir qu'il avait transmis pour l'Assemblée constitutive de l'AME, nous confirme son adhésion à la nouvelle association. Les points suivants sont ensuite abordés: Urbanisme, Circulation et sécurité des déplacements, Questions diverses.

URBANISME:

Dans ce domaine M. le Maire nous précise que les évolutions de la commune dépendent de travaux et projets en cours : SCOT, Projet « Re-sources », Plan Plage et enfin PLU.

- 1- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté des Communes 'Maremne Adour Côte Sud' (MACS) qui est annoncé pour la fin mars 2011.
- 2- Projet territorial « Re-sources » qui réunit les communes de Soustons, Vieux-Boucau et Messanges et pour lequel un syndicat mixte, financé à 70 % par le Conseil Général et à 30 % par la MACS, sera créé en septembre 2010. Ceci devrait conduire à un rapprochement des trois communes s'appuyant sur un schéma de circulation privilégiant circulation douce et voie verte jusqu'à l'étang de Moïsan, la création d'une ZAC à Messanges Sud en continuité de Vieux-Boucau qui aura pour objectif la réalisation d'un projet associant activités artisanales et commerciales, activité touristique et logements, et pour ambition de développer une activité permanente 365 jours par an et non pas saisonnière. Ces évolutions se feraient dans le respect de la nature et de normes « développement-durable ».
- 3- Plan Plage, développé par le Groupement d'Intérêt Public du Littoral Aquitain (GIP Littoral Aquitain) financé à 80% par l'Europe, l'Etat et la Région Aquitaine ; il va permettre :
 - de réhabiliter et renforcer les infrastructures existantes aux plages Nord (sanitaires) et Sud
 - de sortir les camping cars de la proximité de la plage Nord
 - de reprendre la circulation sur la route de la plage (sens de circulation cyclistes et piétons).
 - De réaménager et créer des pistes cyclables en liaison avec le projet « Ressources » : Plage Nord - Avenue du Coy-magasin U - Plage Sud en passant entre les campings. Mais aussi Avenue du Coy - Azur - Magescq et Azur - Soustons
- 4- PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes de Soustons, Vieux-Boucau et Messanges qui seront menés conjointement et en cohérence dans le respect de ce qui sera programmé par le SCOT et le GIP du Littoral Aquitain.

Pour l'ensemble de ces projets M. le Maire nous indique qu'il est encore trop tôt pour préciser des échéances.

CIRCULATION et SECURITE des DEPLACEMENTS :

- 1- Axe de contournement Nord/Sud :
Le projet n'est pas abandonné. Cette voie figurera dans le SCOT. Son tracé s'inscrira dans un fuseau dans l'attente du tracé définitif qui sortira des études de réalisation. Les principes retenus restent ceux qui avaient été indiqués (pas d'urbanisation sur tout son tracé, éloignement des zones urbanisées, pas d'ouverture de nouvelles voies).
- 2- Route des Lacs : Le constat est que la vitesse excessive des véhicules est dangereuse. Aussi la commune prévoit-elle la création d'une voie urbaine qui ralentira la vitesse et facilitera les déplacements des piétons entre les entrées et sorties du bourg.
- 3- Route d'Azur :
Les projets de rond point « tourne à gauche » au croisement des Platanes et de l'Aïrial et de chicane à la hauteur de la piste cyclable sont maintenus par le service des routes du Département mais restent en attente faute de crédits.
- 4- Route de la plage :
En attendant la mise en œuvre du Plan Plage, les signalisations au sol et par panneaux qui n'ont pas été réalisées avant la période estivale devraient l'être prochainement par le Service des routes du Département
- 5- Sortie du Clos de Judas sur la route de Moliets :
Il n'est pas prévu d'installer un rond point. M. le Maire a pris note de la requête de création d'une aire centrale permettant de sortir et entrer en tournant à gauche.
- 6- Navette 'Estibus': Des actions seront menées pour accroître, l'an prochain, la fréquentation de la liaison Bourg-Plage.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Poste :
La municipalité maintient sa position de conserver le bureau de poste dont les plages d'ouverture hebdomadaire sont progressivement réduites.
- 2- Dénomination des rues et numérotation :
M. le Maire nous invite à faire le point en septembre avec son adjoint M.Moresmau.
- 3- Concours des Jardins et Maisons Fleuries :
Cette opération n'a pas eu le succès escompté. Elle va être relancée pour aboutir à un premier résultat en 2010. Sa publicité et son organisation seront reprises pour 2011.
- 3- Zac de Moïsan :
Les problèmes d'entretien des espaces verts et de vitesse excessive se posent toujours de façon récurrente. Aussi compte tenu du nombre très significatif de résidents de la ZAC qui adhèrent à l'association, nous avons informé M. le Maire de l'intention de créer au sein de AME un collectif ad hoc avec ses représentants qui exprimeront directement auprès de la municipalité leurs préoccupations; ce collectif suivra les réponses apportées.

AME

RESUME DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Août 2010

I – TAXE DE SEJOUR :

L'Assemblée fixe les tarifs de la taxe de séjour à appliquer au 1^{er} Juin 2011 comme suit :

- Hébergements classés en 4 étoiles ou catégories équivalentes : 1,65 €/nuités
- Hébergements classés en 3 étoiles ou catégories équivalentes : 1,10 €/nuités
- Hébergements classés en 2 étoiles ou catégories équivalentes : 0,99 €/nuités
- Hébergements classés en 1 étoile ou catégories équivalentes : 0,83€/nuités
- Autres catégories : 0,44 €/nuités
- Campings 3 et 4 étoiles : 0,61 €/nuités
- Campings 1 et 2 étoiles : 0,22 €/nuités

II – FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Le taux de promotion au titre de l'avancement de grade est fixé à 100 % pour les catégories A, B et C à compter de l'année 2010.

En conséquence, trois agents seront promus dans le grade des Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe.

III – CONVENTION ATESAT :

En vue d'obtenir l'assistance technique pour les travaux de voirie notamment, il est conclu une convention avec les services de l'Etat (Unité Territoriale d'Aménagement sise à CAPBRETON).

IV – ANTENNE TELEPHONIE MOBILE LIEU-DIT « PEY DE L'ANCRE » :

La Société SFR sollicite l'acquisition de l'assise de l'antenne de téléphonie mobile implantée dans le Lotissement Artisanal « Pey de l'Ancre ».

L'Assemblée donne son aval pour cette transaction au prix de 33.000 € qui sera imputée sur le bilan de ce lotissement par la SATEL, aménageur sous convention.

V – COMPTE-RENDU DECISIONS MUNICIPALES :

L'Adjoint délégué donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre soit :

- 1°) Tarif d'entrée Piscine Municipale pour le Collège de LINXE fixé à 30 €
- 2°) Un fonds de caisse de 60 € est accordé au régisseur de recettes de la Piscine Municipale
- 3°) Les marchés de travaux pour la réalisation de la salle multigénérationnelle ont été accordés après appel d'offre. Le montant total de l'opération s'élève à 291.593,96 €.

VI – REVISION SIMPLIFIEE DU PLU D'AZUR :

L'Assemblée ne souhaite pas être consultée sur la révision simplifiée du PLU d'AZUR initialisée en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Tuc de Pey ».

Le Maire, **Hervé BOUYRIE**

